

## Votre entreprise veut être reconnue Professionnel Gaz ?

### PENSEZ A PRECISER « INSTALLATION » « MAINTENANCE » OU LES 2

PG INSTALLATION	PG MAINTENANCE
Le Professionnel Gaz Installation installe les chaudières	Le Professionnel Gaz Maintenance assure la maintenance
Être PG Installation : <ul style="list-style-type: none"><li>- évite à l'entreprise un contrôle systématique de ses installations avant mise en service</li><li>- permet de bénéficier d'etarfs préférentiels sur les certificats</li></ul>	Être PG Maintenance : <ul style="list-style-type: none"><li>- Permet d'établir et de délivrer au client une installation d'entretien conforme.</li><li>- Permet de bénéficier des offres commerciales</li></ul>

### VOUS DEVEZ REMPLIR 2 CONDITIONS :

#### 1. Constituer votre DOSSIER ENTREPRISE.

Contact : Cécile BOULLOT – Service Qualification

Tel : 01 34 32 33 61 – [cecile.boullot@capeb-grandecouronne.fr](mailto:cecile.boullot@capeb-grandecouronne.fr)

Avec la CAPEB Grande Couronne Île-de-France, vous bénéficiez de tarifs avantageux sur le coût du dossier :



	TARIF ADHERENT	TARIF NON ADHERENT	ECONOMIE
PROFESSIONNEL DU GAZ INSTALLATION	120€	255€	135€
PROFESSIONNEL DU GAZ MAINTENANCE	65€	165€	100€
PROFESSIONNEL DU GAZ INSTALLATION MAINTENANCE	185€	420€	235€

#### 2. Disposer d'au moins un responsable gaz dans l'entreprise grâce à la FORMATION avec réussite au(x) test(s).

Contact : Marietou DIOUF – Service Formation

Tel : 01 34 32 33 58 – [marietou.diouf@capeb-grandecouronne.fr](mailto:marietou.diouf@capeb-grandecouronne.fr)

L'attestation de validation des connaissances gaz est valable 3 ans, renouvelable 3 fois maximum, seulement si aucune anomalie n'est constatée lors des audits périodiques et aléatoires. Lors de la constitution du dossier entreprise, l'attestation de validation des connaissances gaz doit dater de moins de 3 ans.

### GEREZ LA DUREE LIMITEE DE VALIDITE DE VOTRE APPELLATION

**1 an :** L'appellation PG est délivrée pour 1 an. Chaque année, elle doit obligatoirement être renouvelée entre janvier et le 30 avril. Passé ce délai l'entreprise est radiée du dispositif. Pour ce renouvellement la CAPEB Grande Couronne Île-de-France continue à vous accompagner aux mêmes conditions.

**6 ans :** au bout de 6 ans vous devez refaire un dossier complet équivalent à un dossier de première demande. Là aussi, la CAPEB Grande Couronne Île-de-France reste à votre écoute.